Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Juillet 1893. No. 41.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

IL RESTE CALOMNIATEUR

Chacun a pu lire l'admirable lettre ouverte de Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, à M. J. Israël Tarte, député de l'Islet.

Nous avons publié cette pièce de haut style où sont émis les sentiments les plus élevés et où s'est affirmée la grande intelligence de l'éminent Prélat.

Pour la condamnation de M. Tarte, nous n'aurions qu'à mettre en regard les audacieux propos de ce renégat politique et l'énergique démenti donné par le vénérable archevêque, cinquante ans missionnaire dans ces contrées naguère encore sauvages, et sur le point d'aller rendre compte au Juge Suprême de son héroïque mission.

Aussi, n'est-ce pas pour convaincre le public de la fausseté des propos du député de l'Islet que nous prenons la plume sur ce sujet ; le public en a déjà la conviction.

Mais c'est pour faire ouvrir les yeux à certains partisans aveugles qui ne voient pas que l'œuvre entreprise par le lieutenant de M. Laurier est une œuvre indigne, abominable, qui devrait être sujette à la réprobation de toute conscience honnête.

Venons aux faits.

Le député de l'Islet avait affirmé à maintes reprises dans la Chambre des Communes, sur les *hustings* et partout où il eut l'occasion de parler en public, que des négociations avaient eu lieu entre le gouvernement d'Ottawa et l'archevêque de Saint-Boniface, au sujet des écoles catholiques du Manitoba.

Mgr Taché ne prit pas la peine de répondre au défi que lui portait M. Tarte de prouver que ce qu'il (le député de l'Islet) disait n'était pas la vérité.

Le Prélat souffrit même en silence que M. Tarte le représentât comme réduit à l'impuissance par la maladie et le vieil âge.

Dès lors, l'audace du député de l'Islet ne connut plus de bornes et ce fut sans honte qu'il osa répéter les mêmes propos, les mêmes insultes à l'adresse de Mgr Taché, et les mêmes accusations contre le gouvernement conservateur, son idole d'autrefois.

D'après l'analyse que fait l'archevêque de Saint-Boniface lui-même du discours de M. Tarte, celui-ci aurait dit et a dit de fait :

" 1o. Que lors des élections de " 1891, l'hon. M. Chapleau, au " nom du gouvernement fédéral, " est entré en négociations avec " Mgr Taché à Montréal.

" 2o. Qu'il a été convenu que " le gouvernement ne désavoue" rait pas l'acte des écoles du Ma" nitoba, parce que cela pourrait " nuire à sir John et à l'élément " tory ;

" 3o. Qu'en retour d'une pa" reille concession de la part de " l'archevêque de Saint-Boniface, " le gouvernement devait pren" dre en mains propres la cause " des écoles catholiques, dans le " cas où la décision des tribu" naux serait contraire à l'intérêt " de la minorité ;

" 4o. Que cette convention " entre le gouvernement et Mgr " Taché même, a été couchée par " écrit ; que le rapport de sir " John Thompson a été rédigé " en conformité de cette conven" tion ; que le gouvernement a " promis de donner des garanties " publiques et formelles qui se" raient la confirmation solen" nelle de la convention alors " conclue."

M. Tarte avait été applaudi à outrance par son chef, M. Laurier, et tous les chefs libéraux.

Ce fut alors que Mgr Taché, dont le cœur saignait depuis longtemps, répondit aux affirmations et aux accusations de M. Tarte.

Nous avons sous les yeux cette lettre du Pasteur outragé et calomnié. Quel calme et quelle dignité !

" Je vous déclare, dit Mgr Ta" ché, qu'après vous être trompé " vous-même, vous trompez les " autres......"

" Je vous déclare à vous et à " ceux qui vous ont entendu que " vos assertions sont complète" ment fausses."

Et le premier paragraphe se lit ainsi :

" 1o. M. Chapleau, ni qui que " ce soit n'est entré en négocia" tions avec moi, au nom du " gouvernement fédéral, au sujet " des écoles du Manitoba. Veil" lez bien remarquer mon affir" mation ; elle est explicite. Per" sonne, ni directement, ni indi" rectement, de vive voix ou par " écrit, par message téléphonique " ou télégraphique, n'a conclu, " poursuivi, ni même entamé des " négociations avec moi, au nom " du gouvernement, sur la ques" tion des écoles."

A la lecture de cette lettre le bouillant député bondit.

Dans une correspondance à l'*Electeur*, il répéta ses affirmations et promit qu'à une assemblée des libéraux qui devait avoir lieu deux jours après, à Waterloo, il ferait la preuve éclatante de sa justification, ajoutant qu'il avait en mains un document signé par Mgr Taché lui-même qui devait accabler l'archevêque de Saint-Boniface.

Cette preuve *écrasante* a été produite.

C'est une lettre de Mgr Taché à son neveu, M. L. H. Taché, qui fut le secrétaire particulier de l'hon. M. Chapleau.

Voici cette lettre telle qu'elle à été lue par M. Tarte à Waterloo :

Saint-Boniface, 20 août 1892.

Mon cher neveu,

....

Même en admettant la valeur de vos raisons, dans un sens général, il m'est impossible de comprendre pourquoi vous avez choisi la présente occasion, pour publier la biographie d'un homme que vous n'aimez pas plus que je ne l'aime, et qui, d'après moi, n'aurait pas dû être mis devant le public, dans un moment où c'est plus compromettant pour vous et plus désagréable pour moi. Vous demandez mes vues sur le remède à porter à nos maux.

Je n'en ai aucune à vous suggérer pour la simple raison que j'ai la douloureuse conviction que mon opinion n'aura aucun poids dans la balance politique dans laquelle sont placées nos destinés. Je puis cependant vous dire, que j'ai entendu parler d'une loi explicatrice qui établirait d'une manière claire et positive que l'intention de la législature, en passant l'acte du Manitoba, était de nous accorder des écoles séparées. Je n'ai pas le moindre doute sur cette intention. C'est pourquoi, même après la décison du conseil privé, j'ai dit que la constitution avait été honteusement violée et que si l'on apportait pas un remède au mal, le gouvernement fédéral aurait une nouvelle iniquité, une nouvelle honte à son crédit.

D'autres ont parlé de nous octroyer une partie des terres appartenant aux écoles de Manitoba et qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Quand ces terres ont été réservées, nous avions nos écoles séparées et, évidemment, l'intention de nos législateurs n'était pas de priver les catholiques de leur légitime part du domaine public. Si les deux millions de catholiques ne comptaient pour rien, ce serait bien. Mais comme nous comptons encore pour quelque chose, je suppose que l'idée de nous donner le bénéfice des terres administrées par Ottawa est venue à l'esprit de quelques personnes.

Quant aux conseils à donner aux journaux, je les résumerai en deux mots : énergie et persévérance. Cela ne veut pas dire : exagération, dislocation de la Confédération, annexion aux Etats-Unis, levée des armes ou autre chose de ce genre ; mais cela signifie, dans mon opinion, que nous devons prendre tous les moyens constitutionnels à notre disposition pour résister à une tyrannie qui deviendrait de plus en plus forte si elle réussissait.

Sir John Thompson s'est officiellement et publiquement engagé. D'autres ont fait la même chose privément mais solennellement. Que tous fassent leur devoir et que la presse et le peuple leur donnent leur appui. Ils s'anobliront.

Je ne désire pas que ces lignes soient rendues publiques, mais si vous les montrez à quelques amis intimes, faites leur lire toute cette lettre.

Votre oncle affectionné,

ALEX., Archevêque
de Saint-Boniface.

Telle était, d'après M. Tarte, la preuve que Mgr Taché avait tort et que lui avait raison.

Telle serait la preuve que l'Archevêque de Saint-Boniface avait fatalement compromis par sa complaisance et sa faiblesse, les intérêts sacrés des catholiques dont il est le Pasteur !

Nous avons souligné le passage qui d'après le député de l'Islet est compromettant.

C'est l'épave à laquelle le député naufragé se cramponne avec désespoir, de peur de tomber dans l'abîme sans fond de la honte et du déshonneur.

Eh ! bien, cette épave même échappe à M. Tarte.

Que ce soit par vengeance, ou par sordide intérêt qu'il agisse, il a manqué son coup.

Il n'a rien prouvé !...... Et il porte au front la stigmate que lui a imprimée l'Archevêque de Saint-Boniface.

M. Tarte a eu son Waterloo !

Où est dans ces lignes la preuve de l'existence d'un marché secret conclu entre le gouvernement fédéral et Mgr Taché ?

" *Sir John Thompson s'est officiellement et publiquement engagé*," dit Mgr Taché ?

Qu'est-ce à dire ?

L'Archevêque de Saint-Boniface fait ici sans doute allusion au rapport du premier ministre en date du 21 mars 1891, et dont voici un extrait :

Si l'appel (à la Cour Suprême) réussit, les actes scolaires du ministère Greenway seront annulés par décision judiciaire, et la minorité catholique romaine de Manitoba recevra protection et justice. Les actes que l'on a prétendu révoquer resteront en vigueur, et ceux dont l'opinion a été représentée par une majorité de la législature devront reconnaître que les droits constitutionnels n'ont pas été perdus de vue dans la décision.

Si la contestation judiciaire a pour résultat de faire confirmer la décision de la Cour du Banc de la Reine, *le temps sera venu pour votre Excellence d'examiner la pétition qui a été présentée par et au nom des catholiques romains de Manitoba, demandant redressement*, en vertu des paragraphes 2 et 3 de l'article 22 de "l'Acte de Manitoba," cités dans la première partie du présent rapport, et qui sont analogues aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord," relatives aux autres provinces.

Ce rapport de Sir John Thompson est un document public, qui existe à la face du pays et dont personne ne peut ignorer l'existence.

Où est là-dedans la prenve de négociations secrètes entre le gouvernement et Mgr Taché ?

" *D'autres ont fait la même chose* " *privément, mais solennellement*," ajoute Mgr Taché ?

Quels sont ces autres ? A qui et au nom de qui ont été faites ces promesses ?

Mgr Taché ne le dit pas.

Dans son discours à Waterloo, M. Tarte, après avoir dit que M. Chapleau avait eu à Montréal plusieurs entrevues avec Mgr Taché, s'écrie :

" Je ne suis qu'un simple indi" vidu, mais ma réputation m'est " chère et j'aimerais que Mgr " Taché dise au nom de qui " l'hon. M. Chapleau lui a parlé."

D'abord, bien qu'il soit très naturel que M. Chapleau ait eu avec Mgr Taché des entrevues pour traiter de la question des Ecoles du Manitoba, M. Tarte ne peut conclure que ces entrevues aient eu lieu dans ce but plutôt que dans un autre. Encore moins peut-il affirmer que M. Chapleau ait fait des promesses au nom du gouvernement.

D'ailleurs, Mgr Taché avait déjà répondu à la question de M. Tarte qui veut savoir si M. Chapleau ne parlait pas au nom du gouvernement. Sa Grandeur avait dit :

" M. Chapleau, ni qui que ce " soit n'est entré en négociations " avec moi, au nom du gouver" nement fédéral, au sujet des " écoles du Manitoba. Veuillez " bien remarquer mon affirma" tion ; elle est explicite."

Quelle réponse veut donc M. Tarte !

D'autres que sir John Thompson se sont engagés, ont fait des promesses, mais que M. Tarte prouve son affirmation et nous démontre que ces "autres" avaient autorité pour parler *au nom du gouvernement*, quand Mgr Taché dit formellement que personne ne lui a donné de garanties *au nom de ce gouvernement*.

Jusque là, il restera prouvé :

Que Mgr Taché a dit la vérité, et que M. Tarte a parlé sans savoir.

Notre confrère de la *Vérité*, M. J. P. Tardivel, traitant cette question, oppose son témoignage à celui de M. Tarte en ces termes :

" Le directeur de la *Vérité* croit connaître le fin fond de cette affaire mieux que M. Tarte. Il s'est trouvé à Saint-Boniface en juillet 1890, alors que la législation Martin - Greenway venait d'être votée ; et il a pu constater que, dès cette époque, c'est-à-dire longtemps avant qu'il fût même question des élections fédérales, les catholiques manitobains, en général, étaient opposés au désaveu de la loi scolaire ; et cela parce qu'ils redoutaient une agitation dangereuse pour eux. Nous sommes de ceux qui croient que les catholiques manitobains se sont trompés en cette circonstance ; qu'ils auraient dû insister sur le désaveu ; que c'était là leur seule planche de salut. Mais nous savons, en même temps, que c'est une abomination d'accuser Mgr l'archevêque de Saint-Boniface d'avoir renoncé au désaveu pour tirer les ministres d'embarras. Notre témoignage vaut bien celui de M. Tarte."

En terminant, nous attirons l'attention des lecteurs sur un point très important. Mgr Taché avait dit :

" Je ne désire pas que ces " lignes soient rendues publi" ques, mais si vous les montrez " à quelques amis intimes, faites " leur lire *toute cette lettre*."

Or, M. Tarte affirme que ce

qu'il a lu à Waterloo est la copie fidèle de ce que M. L. H. Taché lui a fait voir. Et cependant, cette lettre a été tronquée, et elle l'a été à dessein, pour servir apparemment à blanchir M. Tarte.

Voilà un point qui ne plaide pas en faveur de ceux qui conspirent contre l'archevêque de Saint-Boniface.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Juillet 1893

MGR TACHE REPOND A M. TARTE

A M. J. Israël Tarte, M. P.

Monsieur,

Les numéros de l'*Electeur* du 5 et du 6 courant contiennent chacun une lettre que vous m'adressez, parce qu' "il existe, entre vous et moi un "malentendu au sujet de l'interpré-"tation de certains incidents qui "ont précédé les élections de 1891" Trop heureux de travailler à faire cesser ce malentendu, je veux répondre à vos lettres ; cette réponse terminera le debat, du moins de mon côté.

Vous me dites : "Je crois avoir "quelque raison d'être surpris que "Votre Grandeur ait jugé à propos "de ne pas faire à une date anté-"rieure les déclarations qu'Elle "vient de livrer à la publicité, les "premiers quelques jours avant la "convention du 20 juin, les der-"nières dans sa lettre à mon adresse "en date du 28 du même mois.

Permettez-moi de vous faire observer que l'étude que j'ai publiée sur le Protestantisme des Ecoles de Manitoba ne se rapporte *en rien* à ce qui fait l'objet de notre correspondance, et je ne vois pas pourquoi vous y faites allusion. De plus, ce document n'était nullement écrit en vue de la convention libérale à laquelle vous semblez vouloir le rattacher. Ce travail a été complété et signé le 20 avril De suite, la copie anglaise en a été remise au *Free Press*, de Winnipeg, et la copie française à la disposition du *Manitoba*, avec l'entente que les deux journaux publieraient en même temps. Des difficultés qui ne venaient pas de moi, ont retardé cette publication, et le *Free Press*, avec sa franchise ordinaire, a expliqué la chose dans son numéro du 23 juin.

Je ne suis donc nullement responsable du retard de la publication d'un article fini le 20 avril et qui n'a paru que quelques jours avant la convention du 20 juin.

Quant à ma lettre à vous adressée, si elle n'est venue que près de quatre mois après vos paroles dans la Chambre des Communes, c'est que tout d'abord, je n'avais aucune intention de vous écrire, et je ne l'aurais certainement pas fait, si vos provocations et défis n'avaient pas été si multipliés. Le 21 juin dernier, vous avez répété ce que vous aviez dit à plusieurs reprises et avez ajouté : "Je défie l'Archevêque Taché de nier." Il vous paraissait donc encore temps pour moi de relever votre défi ; je m'y suis déterminé alors et l'ai fait de suite. Je n'ai fait que répondre à ce que vous avez dit de moi, citant textuellement vos paroles et ne niant que ce que vous aviez avancé d'inexact et cela comme je l'ai affirmé, "sans mettre en doute votre "bonne foi, aimant mieux croire "que vous avez agi avec convic-"tion."

Dans les deux lettres que vous m'adressez, vous émettez des doutes sur ce que vous aviez préalablement affirmé positivement. Vous désirez de plus amples informations. Je veux bien vous satisfaire, "en m'ef-"forçant (comme vous le dites de "vous-même) de m'exprimer avec "toute la clarté que je pourrai trou-"ver dans ma détermination de dire "la vérité sans réticence et sans ar-"rière-pensée."

LETTRE A M. L. H. TACHÉ

J'ai écrit à un de mes neveux une lettre, dont vous auriez dû respecter le caractère privé, indiqué dans la lettre même. Vous avez cru pouvoir publier telle lettre du 20 Août 1892. Elle est dans le Hansard ; rapportant votre discours du mois de Mars ; une assemblée politique à Waterloo en a eu de vous la lecture ; puis dans votre publication sur l'*Electeur* du 5 courant, vous empruntez à cette lettre le passage suivant : "Sir "John Thompson s'est engagé offi-"ciellement et publiquement ; d'au-"tres l'ont fait privément mais solen-"nellement." Comme je n'ai rien à désavouer de ce que j'ai dit alors privément, je me soucie fort peu que vous ayez eu l'indiscrétion de le publier ; je ne le regrette que pour vous ; cet acte ne se recommande pas de sa nature ; puis, en définitive, si ce procédé de votre part, n'avait pas été une indiscrétion, vous n'auriez vu dans ce que vous citez que ce qui y est contenu, au lieu d'y voir ce qui ne s'y trouve pas.

J'écrivais : "Sir John Thompson "s'est engagé officiellement et publi-"quement" Tout le monde le sait bien. Le rapport de Sir John Thompson du 21 Mars, 1892, est un document officiel et public. Je ne l'ai connu, comme les autres, qu'après qu'il eut été livré à la publicité ; mon correspondant connaissait ce document tout aussi bien que moi, et je savais bien qu'il comprendrait parfaitement ce que mes paroles signifiaient. Puis, j'ai ajouté : "d'autres "se sont engagés privément, mais "solennellement." Ici encore, mon neveu était en mesure de me comprendre. Je ne vois pas au monde que vous puissiez trouver dans ces mots une preuve que l'on m'avait donné des assurances, au nom du Gouvernement. A ce propos, vous me dites : "Donnez au pays les "noms de tous ceux qui se sont en-"gagés envers vous privément, mais "solennellement."

Ne vous est-il pas venu à la pensée que vous êtes un peu exigeant ? Il me faudrait donner au pays les noms de tous les membres du Parlement, des sénateurs, des journalistes et autres amis qui m'ont fait visite, pendant deux mois, à Montréal et qui presque tous se sont engagés à soutenir la minorité de Manitoba dans sa lutte pour ses écoles ? Il n'y a aucune raison de mettre tous ces noms devant le public ; je ne vous les donnerai pas ; la chose est d'autant moins nécessaire qu'il est évident que cette liste de noms ne vous satisferait pas, puisqu'elle ne contiendrait absolument qu'un seul nom de ministre fédéral et ce nom, vous est connu, c'est celui de

L'HON. M. CHAPLEAU.

Précisément nous y voici. — Eh bien ! oui, nous y voici et qu'est-ce qu'il y a à votre service ? — M. Chapleau était membre du cabinet fédéral ! — Sans doute, mais, quelle est la loi qui défend à un membre du gouvernement de me parler et qui me défend à moi de lui répondre ? — M. Chapleau était Secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Sir John Macdonald ! — Oui, il l'était et je le savais.—Oh ! alors, il négociait au nom de Sir John Macdonald, c'est-à-dire, du gouvernement.—Pas du tout, Monsieur, et c'est là précisément où vous faites erreur. M. Chapleau m'a *déclaré positivement* qu'il ne parlait ni au nom, ni par l'autorité du Premier Ministre, qu'il ne le faisait qu'en son nom, à lui individuellement, que ses paroles n'engageaient que sa responsabilité personnelle. Cette visite de sa part, n'était nullement officielle, mais bien une visite privée, comme celle de l'ami qui l'accompagnait.

Quand j'écrivais : "d'autres se "sont engagés privément, mais so-"lennellement," je pensais à M. Chapleau, comme à d'autres ; je savais que mon neveu y penserait ; je savais aussi que ni l'un ni l'autre de nous deux ne croirait que cela voudrait dire que M. Chapleau avait négocié, au nom du gouvernement ; pas plus que cela voudrait dire que j'avais fait des concessions ou des compromis d'une nature quelconque. Vous ajoutez : "La question en jeu "était trop importante pour que "vous ayez accepté des engage-"ments qui ne vous eussent point "parus autorisés." Quelque importante que fut et soit la question, je ne pouvais accepter que ce qui m'était donné : des engagements privés et personnels, empruntant aux personnages une certaine solennité, mais n'allant pas au-delà.

Toujours sous l'impression que mon entrevue avec M. Chapleau était une entrevue officielle, où le gouvernement se trouvait engagé d'une manière ou d'une autre, par des promesses en son nom, vous me dites : "Vous avez ajouté foi. A ce "point que

"LA LETTRE COLLECTIVE

"que Nos Seigneurs les Evêques du "Canada devaient signer et publier "ne vit pas le jour."

Evidemment, en parlant ainsi, vous ne vous doutez pas de la réponse que vous me forcez de vous donner. Eh bien ! Monsieur, je dois vous dire que cette *fameuse lettre pastorale* dont on a tant parlé, n'a jamais existé à ma connaissance du moins. Moi, *pour un*, et vous avez insinué que j'en étais l'auteur, je n'ai jamais vu cette lettre ; je n'en ai jamais entendu parler par aucun évêque, ni par qui que ce soit en leur nom.

Veuillez me comprendre, cette prétendue lettre pastorale et les prétendues négociations sont les sources d'où ont coulé toutes les erreurs qui sont la cause du malentendu que nous nous efforçons d'expliquer. J'ai déjà nié d'une manière formelle et explicite l'existence de négociations entre le gouvernement et moi ; je nie d'une manière aussi formelle et aussi explicite l'existence ou le projet d'une lettre pastorale que Nos Seigneurs les Evêques devaient signer avant les élections ; je ne connais rien de ce document, en autant, du moins, que les évêques sont concernés.

Comme vous, comme bien d'autres, j'ai entendu parler de cette prétendue lettre, on est venu m'en entretenir, on m'en a écrit. Les uns demandaient la chose comme un remède efficace, d'autres, au contraire, y voyaient un danger ; je sais qu'on en a parlé à Montréal, à Québec, Ottawa et ailleurs ; néanmoins, il faut bien convenir, monsieur, qu'une fausse affirmation ne devient pas vraie à force d'être répétée, même en pleine tourmente électorale. Je ne suis pas surpris que vous ayez cru à l'existence de ce prétendu document. Néanmoins, pour ma part, je suis encore à apprendre que l'idée d'une pareille lettre soit venue à l'esprit d'un seul évêque canadien, y compris votre serviteur. Il m'est donc facile de répondre à la demande que vous me faites : "Pourquoi la lettre "pastorale en question ne fut-elle "pas lue et ne fut-elle pas signée ?" Elle ne fut pas lue parce qu'elle n'existait pas ; elle ne fut pas signée pour la même raison ; elle n'a jamais vu le jour, comme lettre pastorale. Pourtant, m'objecterez-vous, monsieur, une lettre a été écrite, a été vue, a été lue ; preuve, ce qu'écrit le Rév. Père Gendreau au *Canada*, en date du 24 Mai, 1893. Oui, monsieur, l'affirmation du Rév. Père ne laisse aucun doute sur le fait que *quelqu'un* a écrit une lettre, qu'il prétendait devoir être signée par les évêques. Je vous avoue que grande a été ma surprise, en apprenant en 1893 que les choses avaient été si loin en 1891 et cela à l'insu de l'épiscopat que l'on mettait en scène sans son autorisation. Je vous le répète, monsieur, je ne sache pas que les évêques canadiens aient jamais songé à la lettre qu'on leur prête l'intention d'avoir voulu publier avant les élections de 1891. La seule lettre collective des évêques en 1891 est celle qui a été publiée, après les élections et qui, par conséquent, ne pouvait pas avoir été rédigée ni émise pour influencer le vote populaire.

On a été jusqu'à confondre la prétendue lettre pastorale avec la pétition que tout l'épiscopat canadien a adressée au Gouverneur-Général en conseil.

VOS PROVOCATIONS.

A la fin de votre lettre du 5 juillet, vous me dites : "Je ne vous ai "ni provoqué, ni surtout calomnié "......J'ai accusé les ministres qui "vous ont trompé...... Je regrette "que vous comptiez, comme vous "étant destinés, des coups que je "porte à des hommes qui n'ont "d'autre souci, en cette affaire des "écoles, que d'échapper aux respon-"sabilités qui leur incombent et de "se faire un boucher de votre robe "épiscopale."

Je n'ai ni mission, ni désir d'entrer en lutte avec vous ou qui que ce soit pour défendre les ministres, c'est leur affaire ; mais permettez-moi d'ajouter que c'est un peu la mienne de me défendre moi-même. Il faut que vous ayez perdu la mémoire de ce que vous avez dit, pour pouvoir écrire : "Je regrette que "vous comptiez comme vous étant "destinés, des coups que je porte à "d'autres." J'ai pensé que les coups que je vais vous indiquer étaient à mon adresse, je vous en laisse juge vous-même. Vous avez dit en plein parlement : "Mgr Taché a pris l'ini-"tiative sur la question des écoles "....., ce n'est pas ce qu'il a fait de "mieux pour sa réputation...... si "nous devions faire porter à son "prestige épiscopal la responsabilité "des déceptions que nous avons "éprouvées, il en souffrirait consi-"dérablement dans l'histoire ; Mgr "Taché, comme les autres évêques "en ce moment, ne sont pas suffi-"samment équippés." Puis, vous écriviez dans l'*Electeur* du 18 mai : "Le vieil archevêque malade, fati-"gué, harassé, est facilement deve-"nu la proie, la victime du cabinet, "au nom duquel M. Chapleau s'a-"dressait à lui. Son excès de con-"fiance a compromis une cause qui "alors eût pu être gagnée."

Ces coups évidemment ne sont pas des coups mortels, mais il est encore plus évident qu'ils me sont destinés et que vous ne devriez pas le nier, dans la détermination que vous avez prise d'être sincère.

PROMESSE D'AMNISTIE.

Une grande partie de votre lettre du 6 juillet fait allusion aux promesses qui m'avaient été faites, dans le temps, d'une amnistie, pour tous ceux qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel de la Rivière-Rouge en 1869-70. Vous tournez là, Monsieur, une triste page de notre histoire, page d'autant plus regrettable que tous les partis politiques y ont leur part de responsabilités.

"*La justice élève les nations*," mais l'injustice les rabaisse et tout ce qui s'est fait pour retarder ou empêcher l'amnistie, promise en 1870 ; tout ce qui s'est fait en plein parlement en 1875, pour en donner une solution défectueuse, tout cela est entaché de lâcheté d'un côté, et de cruauté de l'autre. Ceux qui voudront connaître le rôle que j'ai joué dans ces tristes circonstances ont à leur service trois documents.

Le premier est une brochure que j'ai publiée au commencement de 1874 et intitulée "l'Amnistie."

Le second est le Rapport du Comité nommé par les Communes d'Ottawa pendant la session de 1874.

Le troisième document est une brochure écrite aussi par moi en 1875 et intitulée : "Encore l'Amnistie."

Vous, Monsieur, vous avez assez étudié ces documents, pour vous convaincre que j'ai défendu avec énergie ceux au bonheur desquels j'ai consacré ma vie. J'ai été trompé ! La responsabilité pèse sur ceux qui, pour rester au pouvoir ou y arriver se sont refusés à dégager ou à laisser dégager la parole donnée. On a cru que tout était terminé, lorsque en 1875 on a proposé et voté en Parlement des résolutions qui contrastent bien singulièrement avec le rapport du comité d'enquête, sur lequel on prétendait les appuyer. Vous dites que l'histoire se répète et que l'histoire de l'amnistie va se répéter dans celle des écoles. C'est possible, Monsieur, mais une chose ne se se répétera certainement pas, c'est que cette fois je n'ai ni cherché, ni reçu, ni accepté de promesses de la part du Premier Ministre, ni de qui que ce soit en son nom.

LA CONSTITUTION

Vous parlez de la "politique" que j'ai suivie sur cette question des écoles, mais, comme vous ne la définissez pas avec clarté et vérité, vous me pardonnerez de donner ma propre version.

Je suis convaincu, monsieur, que les catholiques de Manitoba ont un droit incontestable à leurs écoles ; que ce droit n'est pas basé sur de simples promesses mais bien sur la constitution même du pays. Je pense qu'en demandant le respect de ces droits, nous ne demandons pas une faveur, mais bien un acte de justice, que ceux qui ont le pouvoir en main, quels qu'ils soient, ont le devoir de nous accorder. C'est pourquoi les demandes faites sont toutes des demandes officielles, adressées au Gouverneur en conseil. J'ai pour ma part, commencé à faire ces demandes lorsque Sir John Macdonald était premier ministre ; je les aurais faites sur le même ton et dans la même forme si l'hon. M. Laurier avait été au pouvoir. J'ai continué de faire mes demandes : lorsque le successeur de Sir John est devenu chef du cabinet ; j'aurais fait exactement la même chose si M. Dalton McCarthy avait été à la tête de l'administration ; je me suis adressé à l'Exécutif comme Corps, parce que je suis convaincu que chacun de ses membres est obligé par son serment d'office de nous rendre justice.

Les membres du Conseil Privé sont tenus de sauvegarder la constitution, de protéger les minorités ; que pourrais-je attendre de la promesse de quelqu'un d'entre eux, si le Corps lui-même n'avait pas le souci de ses obligations ? Il ne s'agit donc pas de telles ou telles promesses que vous croyez que j'ai reçues (quoiqu'elles ne m'aient pas été faites), mais il s'agit d'un droit, que les catholiques revendiquent au nom de la constitution du pays. Je suis tellement convaincu de ce droit, que j'ai dit, dans ma lettre que vous avez publiée, ce que je répète ici : "La "constitution est violée ; si on ne "porte pas remède au mal, le pouvoir "fédéral aura une iniquité, une "honte de plus à son crédit." J'ajoute encore : cette honte et cette iniquité seront aussi au crédit de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, auront rendu plus difficile l'exercice de la justice que nous réclamons.

Voilà, Monsieur, ma "politique" sur la question de nos écoles. Encore une fois, je le répète, je n'ai fait aucune concession, aucun compromis ; je n'ai donné mon assentiment à aucun délai, à aucun mode d'action. J'ai demandé justice et voilà tout. Si vous voulez vous donner la peine de relire les pétitions auxquelles j'ai attaché mon nom, vous aurez la connaissance complète et entière de mes relations avec le gouvernement fédéral, au sujet des ecoles de Manitoba.

Mes relations officielles avec l'Exécutif n'ont pas empêché et n'empêchent pas mes relations personnelles avec mes amis, avec les amis de la cause ; cette cause que j'aurais mieux servie sans doute si j'étais plus habile, mais que j'ai servie au meilleur de ma connaissance, sans faiblesse comme sans jactance, sans lâcheté comme sans provocation.

Pour aider à l'intelligence de la situation, j'ai écrit et signé une dizaine d'articles qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention et dont la valeur pourrait peut-être s'apprécier par l'impuissance, où les plus ardents adversaires de nos écoles se sont trouvés de m'opposer des réfutations tant soit peu acceptables.

A ce mode de porter la conviction dans l'esprit de ceux qui sont favorablement disposés, j'ai joint et je continue de joindre un chaleureux appel à tous les amis de la justice ; à tous ceux qui peuvent quelque chose dans les parlements, dans la presse, dans les assemblées publiques pour que tous prêtent leur concours à une solution avantageuse de nos difficultés. C'est une pierre de notre édifice social qu'on veut arracher de force, cette violence ne peut qu'ébranler d'autres assises, et une terrible responsabilité incombe à ceux qui, pour des motifs inavouables, se désintéressent de cette grave question, à ceux surtout qui la compromettraient

En terminant, laissez-moi vous dire que vous n'avez pas raison de m'écrire : "Vous me demandez, "Monseigneur, de continuer à tra-"vailler pour la cause des écoles "Mais ! vous nous avez lié les "mains. De votre assentiment elle "est de nouveau référée aux tribu-"naux."

Non, monsieur, non, je n'ai lié les mains de personne ; je n'ai rien fait qui puisse gêner la liberté des amis de la cause.

Puissent ces explications dissiper le malentendu qui a existé, et vous faire remplir la promesse publique et solennelle, que vous avez faite à vos électeurs, de travailler pour la cause des écoles de Manitoba.

Votre obéissant serviteur,

† ALEX., archevêque de Saint-Boniface, O. M. I.

Saint Boniface, 13 juillet, 1893.

LA "VERITE" ET L'OUEST CANADIEN

Nous reconnaissons avec la *Vérité* qu'elle a "toujours protesté contre les efforts que font certaines personnes pour engager les Canadiens-français à prendre la route de l'ouest canadien."

Nous ne croyons pas qu'elle ait raison de s'en glorifier. Elle explique néanmoins son attitude :

"Il ne devrait y avoir, dit-elle, aucune nécessité pour les Canadiens-français de quitter la province de Québec qui est assez grande et a assez de ressources pour nourrir facilement une population de plusieurs millions."

C'est aussi notre avis que notre bonne et vieille province de Québec peut nourrir dix fois plus d'habitants qu'elle n'en a maintenant ; elle a les espaces, et possède un territoire riche en ressources de toutes sortes.

A n'envisager la question de l'émigration qu'à ce point de vue —qui n'est pas très large—nous ne comprendrions pas le mouvement de sa population vers d'autres cieux.

Le mouvement est pourtant bien réel ; et, étant donné qu'il existe, nous ne voyons pas la faute de ceux qui s'efforcent de diriger vers nous les nombreuses familles prises de l'irrésistible désir d'aller tenter fortune loin de la terre natale.

Mais c'est là le point de vue tout matériel.

La question présente, à notre humble avis, des aspects d'un ordre supérieur.

Dans l'intérêt de notre race et de notre foi ; dans l'intérêt de la province de Québec et de son influence future dans les conseils de la nation ; dans l'intérêt de la paix de la Confédération, de sa marche rapide dans les voies du progrès, et du développement normal de toutes les aspirations légitimes, il est utile que les groupes canadiens-français de l'ouest reçoivent des renforts.

Si la *Vérité* "ne peut comprendre cette œuvre," nous ne comprenons pas, nous, qu'elle n'y attache pas l'importance que fait éclater la crise même que nous traversons.

Cette crise nous semble être autre chose qu'un "spécieux prétexte," et nous l'invoquons à l'appui de nos idées.

A l'heure actuelle, nous sommes "soumis à une injustice criante ;" c'est une navrante vérité.

Mais cette injustice n'a pas toujours existé ; même quand elle n'existait pas, notre confrère de Québec n'était pas sympathique à cette œuvre de la colonisation française et catholique du Manitoba par les populations des bords du Saint-Laurent et du Richelieu. Sans rechercher davantage tous ses motifs, nous devons constater que ses objections ne peuvent uniquement venir de là.

Si la *Vérité*, toutefois, insistait sur cette injustice pour légitimer ses antipathies, nous aurions à lui faire une réponse dont nous voudrions bannir toute idée d'amertume, mais qui n'est pas sans soulever d'assez douloureuses émotions parmi nous.

L'injustice dont nous souffrons n'aurait pas pu voir le jour si, au lieu de "toujours protester contre les efforts que faisaient certaines personnes pour engager les Canadiens-français à prendre la route de l'Ouest," la *Vérité*, et d'autres qui partagent malheureusement son avis, avaient uni leurs propres efforts à ceux qui se produisaient sur divers points du pays, pour diriger vers nos plaines, d'exploitation si facile, les populations qui, se trouvant trop à l'étroit et ne voulant point se mesurer avec les géants de la forêt, prenaient le chemin de l'étranger.

La colonie française et catholique du Manitoba résiste à l'injustice ; nos paroisses sont admirables dans leur dévouement et dans leurs sacrifices ; elles se développent, se fortifient et se multiplient. Nous leur crions : courage. En même temps, nous appelons du renfort, non pour faire des victimes, mais parce que nous croyons l'intérêt de la province de Québec lié à notre sort ; et aussi, parce que nous sommes convaincus que l'injustice qui aurait pu être évitée, peut encore être par ce moyen, en partie conjurée.

M. le comte de Bouthillier-Chavigny—lequel, soit dit en passant, n'a aucun intérêt personnel dans notre province—comprend cette situation. Sa campagne atteste son patriotisme et sa perspicacité. Nous lui envoyons nos félicitations et l'expression de la gratitude de toute la population.

FETE A L'ECOLE INDUSTRIELLE DE SAINT-BONIFACE

Comme autrefois à Cana, en Galilée, il y a eu noce dans la chapelle de l'établissement et Sa Grâce Mgr l'Archevêque a bien voulu venir lui-même bénir les jeunes époux. Tous deux sont de race indienne de la tribu des Sauteux et ce sont les *premiers* de cette école destinée à initier à la vie civilisée les fils des Peaux-Rouges du Manitoba. La fête avait donc une très haute importance, elle prouve le succès d'une œuvre difficile qui donne déjà de beaux résultats, bien qu'elle ne compte que deux ans d'existence.

Le nouveau marié, Louis Assinipiness, était habillé à *la parisienne*, sa tenue était parfaitement correcte, et on l'aurait pris pour un jeune citadin de Winnipeg, si son teint bronzé et sa mine un peu timide n'avait trahi son origine indienne. La jeune épouse, Marie-Anne Lund, portait, il est vrai, des couleurs voyantes, mais sa toilette ne manquait pas d'élégance. Ce qui valait mieux que ces dehors de civilisation, c'était la piété manifestée par les époux durant le saint sacrifice de la messe.

Sous la bénédiction du vénérable métropolitain de Saint-Boniface, chargé de 48 ans de labeurs apostoliques, c'est un foyer chrétien qui s'allume.

On se fera difficilement une idée de la discipline qui règne chez les 38 *petits sauvageons* de l'école, si on ne le voit de ses yeux, et il est étonnant de constater leur dextérité à exécuter toutes sortes de travaux manuels.

Durant la messe, les enfants des bois ont chanté dans leur langue un joli cantique sur l'air "Bénissons à jamais." Les voix sont claires, nettes, justes, et l'harmonie de l'ensemble ne laisse rien à désirer : il y a matière à provoquer la jalousie des enfants blancs.

Le cantique en anglais a été très bien exécuté en parties. Beaucoup de sauvages, parents des enfants, assistaient à la messe et priaient de tout leur cœur.

Au déjeuner, Monseigneur a fait asseoir les nouveaux époux de chaque côté de lui, puis le T. R. P. A. Langevin, O.M.I., vicaire de mission ; M. l'abbé Lavigne, chapelain de l'école ; M. l'abbé Brindamour, eccl.; M. L. J. A. Levêque, du bureau des sauvages ; M. le Dr Lambert, médecin de l'institution ; M. N. Clément, menuisier instructeur, et le dévoué catéchiste, M. N. Nolin, ainsi que le Frère Boisramé, O.M.I., ont pris place autour de Sa Grâce, qui a bien voulu admettre aussi les parents des enfants au festin nuptial. La Rév. Mère Hamel, supérieure des SS. de la Charité, était aussi présente. Les enfants ont déjeuné en même temps que nous.

Au moment où Sa Grâce a fait son entrée dans la salle les enfants ont battu des mains tout comme on fait dans nos collèges classiques, s'il vous plaît, et pendant le repas c'est à peine si on les a entendus. Beaucoup de surveillants des collèges du Bas-Canada auraient été ébahis d'une telle tranquillité. Pourtant, ils ont de la sève dans les veines, ces fils de chasseurs ; les bonnes Sœurs disent qu'à l'automne, lorsque au temps de leurs migrations vers des climats plus doux, les canards et les oies sauvages commencent à passer au-dessus de la Rivière-Rouge, l'agitation est grande à l'école, chacun se fabrique un arc, des flèches, et cette arme si connue des écoliers espiègles, des catapultes, et alors malheur aux oiseaux qui viennent, d'aventure, voltiger et se percher aux abords de l'établissement, alors, comme au *mois de juillet*, époque du renouvellement des *traités* avec le gouvernement, tel et tel petit chasseur en herbe devient sombre et soucieux, ruminant dans sa petite tête un plan d'évasion. La brise du bois de la prairie, voyez-vous, c'est si enivrant ! Et puis, il faut, chaque jour, répéter à l'enfant par trop oublieux le code de la civilisation. Saluer un supérieur, un prêtre, se tenir propre, garder le silence. Or, je ne crains pas de le dire, il n'y a pas de collège de *visages pâles* où la discipline soit plus respectée qu'à l'Ecole Industrielle Indienne de Saint-Boniface.

Il y a peu de temps tous les enfants, filles et garçons, sont allés se promener à Péguis sur une réserve sauvage (Rivière-Rouge) et ils ont prouvé combien les leçons de leurs maîtresses avaient été fructueuses. Au premier son de la cloche ils accouraient avec empressement et avec joie : si *deux* ont manqué à l'appel, au moment du retour, c'est que les parents les avaient... *enlevés !*

Au dortoir, au réfectoire, dans les rangs, pas un mot, me disait une religieuse ; seulement le soir, en montant au dortoir, ils saluent la sœur tout bas en disant : *good night, sister.*

Donc cette école est *un succès*, comme on dit, et il faut voir, comme le vénérable patriarche de l'épiscopat de l'Ouest Canadien est heureux au milieu de ces enfants, les bien-aimés de son cœur, ses *Benjamins*.

Je ne parle pas des petites filles, au nombre de 30, et résidant auprès de la maison provinciale des Révérendes Sœurs Grises : la tâche est plus facile avec les filles d'Eve ; chez elles la *sauvagerie est moins sauvage.* Je laisse à d'autres, plus autorisés que moi, le soin de louer le zèle ardent, intelligent, et la patience parfois héroïque des bonnes Sœurs Grises, ainsi que l'habile dévouement de M. l'abbé Lavigne qui a acquis un grand prestige sur les enfants.

On dit que les échantillons de travaux au dessin, de cartes géographiques, et autres ouvrages envoyés à l'exposition de Chicago ont fait sensation dans le monde américain. Il pourrait bien se faire que nos amis de là-bas soient obligés de nous avouer que nous sommes sur ce point *a head of them.*

On enseigne aux petits garçons à manier le rabot, la scie, à travailler le fer et le bois ; et c'est ainsi que le jeune marié, Louis Assinipiness, est un bon ouvrier en bois.

Les petites filles manient l'aiguille avec une grande habileté, et il y en a même qui tissent des *catalognes.*

Honneur et gloire à l'Eglise catholique qui a inauguré sur la terre canadienne ces œuvres si fructueuses et si consolantes des *Ecoles Industrielles.* Honneur aux missionnaires Oblats et aux RR. SS. Grises qui ont pris en mains cette charge difficile. Il y a aussi une Ecole Industrielle Indienne à Qu'Appelle et une autre à High River.

Qui sait le nombre d'âmes qui vont être sauvées de la sorte ! Gloire à Marie Immaculée.

UN INVITÉ MANITOBAIN.

ECHOS DU CONGRES NATIONAL

M. Bernier, Sénateur, a fait parvenir au secrétaire du Congrès National, à Montréal, la lettre suivante :

Saint-Boniface, le 12 juillet 1893.

A Monsieur le secrétaire
du Congrès National
à Montréal.

Monsieur,

Plusieurs membres du congrès—et je suis l'un d'eux—ont dû quitter la salle des séances avant la fin des délibérations. Le déplacement continuel de voyages longs et rapides m'avait depuis empêché de me tenir au courant des travaux postérieurs à mon départ. Les échos du congrès m'apportent maintenant la suite de ses délibérations.

A mon grand regret je me crois obligé d'enregistrer formellement mon dessentiment touchant l'une de ses résolutions.

Le congrès a décidé que l'on ne tiendrait plus compte des croyances catholiques du peuple dans l'organisation de la vaste fédération de nos sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Cet acte rompt avec les traditions de notre race au Canada, et je ne puis donner mon adhésion à cette forme nouvelle du patriotisme canadien.

Je désire non-seulement dégager ma responsabilité de cet acte du congrès, mais exprimer aussi l'espoir qu'il ne recevra point la sanction de nos diverses sociétés nationales.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de la considération avec laquelle je suis

Votre tout dévoué serviteur,

T. A. Bernier.

LES FINANCES DU CANADA

Le rapport sur les recettes et les dépenses du mois de juin indique que les premières continuent à augmenter et les secondes à diminuer d'une manière satisfaisante. Pour les 12 mois finis au 30 juin, les rapports indiquent les résultats suivants comparés avec ceux de la période correspondante de l'année précédente :

	1891-92	1892-93
Total des recettes	$35,902,028	$37,183,256
Dépenses	31,267,221	30,652,653
Surplus	$ 4,634,807	$ 6,530,603

Nouvelles Religieuses

Les dépêches d'hier annoncent que Mgr Racine, évêque de Sherbrooke est mort lundi après midi après deux jours de maladie.

C'est demain que commence le bazar de la nouvelle paroisse de Saint-Adolphe, au profit de l'église ; il durera jusqu'à samedi inclusivement. Tous sont invités à se rendre à la fête, ce qui peut se faire aisément en prenant les chars du *Northern Pacific*. Il y aura des voitures à la station de Cartier qui seront à la disposition des étrangers et qui les ramèneront aux chars. On peut revenir la même journée. MM. les abbés Ritchot et Gauthier seront là tous les jours. Il y aura messe dimanche.

Dimanche dernier, le 16 courant, était le 75me anniversaire de l'arrivée de Mgr Provencher dans le pays.

A cette occasion Mgr Taché a prêché un éloquent sermon. Sa Grandeur a fait une histoire complète du pays au point de vue religieux.

Aux vêpres, pendant le salut, à 5 heures, à l'heure même où il y a 75 ans, feu Mgr Provencher débarquait pour la première fois dans ce pays à la Pointe Douglas, un *Te Deum* solennel était chanté en actions de grâces. Pendant la journée, un grand nombre de fidèles sont allés prier sur la tombe de feu Mgr Provencher.

M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception de Winnipeg, est à prêcher une retraite à Lorette. Commencés dimanche, les exercices se termineront demain matin.

Les Jésuites ont résolu de faire construire un pavillon capable de contenir 2,500 personnes, à Auriesville, N.-Y., lieu de pèlerinage très fréquenté. C'est là qu'en 1642, les Pères Jogues et Goupil, de la Compagnie de Jésus, furent martyrisés par les Iroquois. Jusqu'ici, il n'y avait là qu'une petite grotte et une humble chapelle.

Le pavillon aura la forme d'une croix grecque.

Mardi après-midi, le feu s'est déclaré à la mission de Campbelton, N.-B., et en quelques instants, l'église de Sainte-Anne de Restigouche, le presbytère et d'autres maisons ont été détruits.

Les sauvages déplorent beaucoup la perte de leur église. Ce vieux monument historique, dû au zèle de Mgr Guay, ancien chapelain, était assuré pour $6,000.

PERSONNEL

Madame Elie Chamberland et la plus jeune de ses filles sont revenues de Nashua, N. Y., où elles étaient allées en promenade.

Melle d'Auteuil, sœur de MM. Georges et Joseph d'Auteuil, de l'Ile des Chênes, est arrivée samedi d'Ottawa.

Madame J. B. Lauzon et l'aînée de ses filles sont parties la semaine dernière pour une promenade aux Etats-Unis. Elles se rendront jusqu'à Chicago où elles visiteront l'exposition.

Madame Bétournay, veuve de feu l'hon. juge Bétournay, est arrivée dimanche de Régina et doit passer quelque temps au milieu des siens.

M. Pierre Foursin, qui avec quelques autres capitalistes français, a commencé la formation d'une colonie de cultivateurs français, près de Wolseley, T. du N. O., est parti pour un court voyage en France. Il reviendra et ramènera d'autres cultivateurs.

M. J. P. O. Allaire est revenu hier d'une seconde tournée aux Etat Unis où il travaille au rapatriement de nos compatriotes. Il est arrivé en compagnie d'une délégation qui est allée visiter le district du Lac Dauphin. M. Allaire partira de nouveau pour l'est dans une couple de jours.

M. et Mme Victor Mager sont revenus hier de leur voyage à l'exposition de Chicago.

L'hon. J. E. P. Prendergast est revenu de son voyage en province de Québec.

La mort a de nouveau visité la famille de M. A. F. Martin, député de Morris. Le plus jeune des enfants qui est âgé de quelques mois est mort lundi après-midi. L'enterrement a eu lieu hier en cette ville. M. Martin est absent, étant actuellement occupé à remplir un contrat d'arpentage dans le district d'Edmonton. Nos plus sincères condoléances dans ce nouveau malheur.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 10 courant.

Présents, le maire et les conseillers Gauvin, Lamontagne, Lavoie et Pelletier.

Adoption du procès-verbal.

Le trésorier dépose sur la table deux états de la caisse, le premier au 26 juin et le second à date.

Lecture des communications, entre autres : du conseil de la Municipalité de Taché, touchant le mauvais état du ch min Dawson ; du Dr Deschambault, officier de santé ; de M. G. Davis, avocat, se plaignant au nom de M. A. Landry de ce que certains travaux dans le quartier No. 1 sont faits sans demande de soumissions et de ce que certains conseillers ont fourni et doivent fournir pour ces travaux une machine à niveler et des chevaux ; de M. J. Ryan, demandant une exemption de taxes de 25 ans pour la manufacture de lainages qu'il est en marché d'acheter et aussi une remise de taxes pour lesquelles la propriété a déjà été vendue ; de M. G. Crébassa, de la Banque Nationale, sollicitant le patronage de la ville ; la démission de M. P. Parenteau comme gardien d'enclos ; comptes de Hough & Campbell, $20 ; Prendergast & Huggard, $1 ; Dr Lambert, $12. Ces communications sont laissées sur la table.

Le rapport du comité des finances est adopté. Il recommande le payement du compte de M. A. Kéroack, $44.05 ; aussi, la recommandation du trésorier que six de ceux qui doivent à la ville pour taxes de capitation soient poursuivis en justice et que par là l'on sache si la ville a droit ou non de prélever ces taxes ; aussi, que le trésorier force la rentrée de toutes taxes dues.

Pour le mois de mai, le rapport du bureau de police accuse une recette de $6.00, et une dépense de $6.70, et pour le mois de juin, une recette de $8.00 et une dépense de $13.40 ; aussi que les comptes suivants soient acceptés : E. Guilbault, $8.70 ; Mme Wincell, $2.00.

Le 4me rapport du comité des travaux publics en date du 29 juin est adopté et recommande que le rapport du surintendant des travaux (23 juin) donnant un détail des travaux faits dans le quartier No. 1, ainsi que quelques petits travaux, soit accepté et que le rôle de paye basé sur ce rapport soit aussi accepté et payé au montant de $310.40. Aussi, que certains autres petits travaux soient faits, surtout que la route Dawson, près du chemin de Springfield soit réparée et qu'une somme de $200 soit votée à cet effet. Aussi, qu'une somme de $200 soit votée pour améliorer l'avenue Taché, depuis l'Hôpital jusque de l'autre côté du marais. Aussi, en plus, qu'une autre somme de $200 soit votée pour niveler la rue Laflèche jusqu'à la rue Notre-Dame, et cette dernière jusqu'à la rue de la Mission, dans le quartier No. 1.

Le 5me rapport du comité des travaux publics est aussi adopté et recommande que le rôle de paye soit accepté au montant de $67.85. Aussi, que le trottoir soit refait et relevé depuis la rue du Collège jusque chez M. M. Cyr, et qu'il en soit fait un jusqu'à la résidence de M. J. B. Joyal. Aussi, que le compte de DeMenonville & Cinq-Mars, pour $150.85, soit accepté et payé. Aussi que le compte de Lloyd & Cie, $94.55 pour bois, soit accepté et que le montant en soit porté au crédit de M. E. R. Lloyd, en déduction de ce qu'il doit à la ville.

Le rapport de M. E. Paradis sur l'audition des comptes du 1er janvier au 9 mai 1893 est déposé sur la table et renvoyé au comité des finances pour examen.

Interpellation.—Le conseiller Pelletier demande si l'arbitre nommé par la ville dans la question de la création d'un nouvel arrondissement scolaire comprenant la partie du quartier No. 1 a été appelé à procéder.

Le sec.-trésorier répond qu'il a transmis sa nomination à l'inspecteur de ce district et qu'il n'a entendu parler de rien depuis.

Avis de Motion.—Par le conseiller Lavoie d'un règlement pour régulariser les positions respectives du surintendant des travaux publics et du chef de police.

Motions.—Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Pelletier, que la démission du conseiller Lambert comme président du comité de santé, soit acceptée. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lamontagne, que le conseiller Gauvin soit nommé président du comité de santé. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Gauvin, que la somme de $700 soit payée aux commissaires d'écoles de la ville et qu'avant de payer la balance les commissaires soient respectueusement priés de donner des explications sur l'emploi qui a été fait de l'argent déjà reçu par eux et sur l'emploi qu'ils entendent faire de la balance qu'ils réclament. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, qu'un comité soit nommé, composé des conseillers Lamontagne et McAnnany, pour visiter, en compagnie du surintendant des travaux, le terrain et les bâtisses de l'exposition, constater en quel état ils ont été laissés par M. Wm. Bell et faire rapport au conseil à la prochaine séance. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lamontagne, que le sec.-trésorier prépare une liste de tous les terrains sujets à être vendus pour arrérages de taxes et procède à faire une vente le plus tôt possible conformément à la loi, et qu'à telle vente le maire soit autorisé de se porter acquéreur pour la ville de tous terrains offerts en vente et qui ne trouveraient pas acquéreur pour le montant des arrérages de taxes et frais alors dûs. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lamontagne, que la démission de M. Patrice Parenteau, comme gardien d'enclos, ne soit pas acceptée avant qu'il ait fait son rapport au conseil, tel qu'il en a été requis en juin dernier et que faute par lui de faire ce rapport sans délai, et de payer à la ville les argents qu'il peut avoir en mains, il soit poursuivi pour y être contraint. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier, qu'une copie du règlement concernant la santé publique soit fournie à M. le Dr Deschambault. Agréé.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce de M. N H. Houde.

—C'est la semaine de l'exposition provinciale. On ne pourrait désirer une température plus favorable.

—Des différentes parties de la province nous viennent les meilleures nouvelles de l'apparence de la récolte.

—Le 1er pilier du pont Norwood, du côté est de la Rivière Rouge, monte rapidement, les travaux étant poussés avec vigueur.

—La société existant entre MM. Philéas Trudeau et Elisée Desgagnés a été dissoute de consentement mutuel. M. Trudeau continuera les affaires.

—M. Alex. McQueen a donné sa démission comme inspecteur des pêcheries. Il va se fixer à Calgary où il sera gérant de la compagnie de téléphone Bell.

—M. J. A. Sénécal, entrepreneur de cette ville, a obtenu le contrat pour l'agrandissement de l'hôpital de Saint-Boniface. Le montant du contrat est pour $33 000 00

—Le traité des petits sauvages à l'Ecole Industrielle a eu lieu hier après-midi et dans la soirée. Il y avait foule à cette jolie petite fête. La Fanfare Indépendante nous a fait entendre d'excellente musique.

—M. Henri Pélissier est agent de la Cie du Northern Pacific pour la vente de billets à tous le points de la ligne principale, embranchements et raccordements. Si vous faites un voyage, voyez-le avant d'acheter vos billets. jno 5 7 6

Chronique de la Province.

Deloraine,

15 juin—Le nouveau champ de course qui est maintenant à peu près terminé, sera inauguré le premier d'août prochain. Il y aura à cette occasion de grandes courses les 1er et 2me jours du mois d'août. Des bourses pour un montant de $1 000 seront distribuées aux vainqueurs.

—L'église catholique que l'on était à agrandir et réparer, est maintenant achevée, et nous pouvons dire que bien peu de paroisses canadiennes au Manitoba sont aussi favorisées que nous sous ce rapport, car nous avons une petite église bien propre, bien ornée, en un mot, magnifique.

—Un meurtrier des plus audacieux a été arrêté ici la semaine dernière. Vers 8 hrs du soir, il entrait tranquillement à cheval dans la ville, venant du Dakota, mettait son cheval à l'écurie et se disposait à prendre son souper à l'hôtel, lorsque M. Atkinson, shérif de l'endroit, le saisit et l'enferma en lieu sûr. Quelques instants auparavant, un télégramme annonçait son apparition probable et priait les autorités de mettre la main sur lui.

Le dimanche matin, une vingtaine d'hommes armés arrivaient de la frontière américaine pour ramener le prisonnier sur le lieu de son crime atroce et lui faire subir peut-être l'affreuse loi du lynch, car tous paraissaient très animés contre lui.

Dans un accès de folie ou de rage qu'on ne saurait comprendre, cet individu de 21 ans seulement aurait égorgé toute une famille, le père, la mère et quatre enfants. Après quoi il obligea une jeune fille, la seule qu'il eut épargnée, à préparer son repas au milieu d'un tel carnage, et à seller son cheval. Au moment de fuir il aurait solidement garotté cette dernière qu'un jeune enfant du voisinage aurait trouvée peu après. En présence de pareils forfaits, si la loi du lynch est applicable à quelqu'un, elle l'est certainement à ce monstre.

Saint-Norbert,

18 juillet—Une des causes qui a le plus contribué à retarder le progrès dans le village a toujours été la difficulté presque insurmontable d'acheter des lots à bâtir. On nous a presque toujours demandé des prix plus élevés que ceux des lots de ville à Winnipeg situés le long des trottoirs et des tramways. Cela semblait indiquer que le terrain ici était conservé spécialement pour le bénéfice des générations futures. Heureusement le temps opère promptement bien des changements dans ce siècle. Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Frs Roy à l'intention de vendre tout son terrain disponible par lots de un, deux et trois acres, à des prix très modiques et des conditions de paiements qui ne peuvent se refuser. Dans ce but M. Roy ouvre un chemin d'au-delà un demi mille partant tout près de la gare et s'étendant jusqu'à la rivière Rouge, à proximité de l'église, du couvent et du bureau de poste. Déjà M. Jos. Jules Lambert a acheté trois acres, qu'il paye seulement vingt cinq piastres par année durant quatre ans, sans intérêt, et il doit bâtir incessament. Deux autres personnes doivent profiter de ces avantages immenses et désirés depuis longtemps dans l'intérêt du village pour se construire des résidences. Nous sommes énormément redevables à M. Roy de donner le bon exemple en essayant de promouvoir ainsi les établissements de familles au milieu de nous et espérons que le premier pas fait dans ce sens sera couronné de succès.

—Dimanche, M. Duhaine, bien connu dans la province de Québec pour ses excellentes beurreries, était en visite dans nos parages avec l'intention, paraît-il, de se choisir un endroit pour établir une usine semblable. Voilà une magnifique occasion pour les cultivateurs désireux de trouver les moyens de suppléer aux déceptions multiples que la culture exclusive des céréales apporte trop souvent.

—Les Révs Pères Trappistes doivent ajouter une nouvelle bâtisse sur leur terrain. Une partie du bois a été transportée sur le lieu de construction.

—Il ne faut pas oublier d'aller cette semaine au bazar organisé au profit de l'église de la nouvelle paroisse, en haut de Saint-Norbert. Les amusements ne manqueront pas, paraît-il.

Lorette,

19 juillet—Vous ne sauriez croire combien nous sommes satisfaits de voir que la ville fait exécuter des travaux sur la route Dawson. Nous espérons maintenant que ce bon exemple sera suivi sans plus tarder par les municipalités de Saint-Boniface et de Springfield.

—M. Emile Dubois, fromager, a acheté de M. Edmond Prince un lot de village où il doit avoir sa résidence. Sa famille est attendue ces jours-ci de Saint-Cuthbert.

—La famille de M. L. E. Martel part pour Saint-Léon vendredi où M. Martel est déjà rendu et est instituteur dans une des écoles de la paroisse.

—Le conseil fait exécuter nombre de travaux de terrassement et drainage.

—M. l'abbé L. R. Giroux est ici pour aider notre curé durant la retraite.

MARIAGES

McGuire-Hearn—A la cathédrale, le 18 courant, M. T. McGuire, de Lorette, à Melle Jane Hearn, fille de M. John Hearn, agent du C. P. R. en cette ville.

Paradis-Fafard—Hier, à la chapelle particulière de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, par M. l'abbé Messier, curé, M. Eugène Paradis, comptable, à Madame veuve T. Fafard, (née Germain.)

M. N. Germain était témoin pour la mariée, sa fille, et M. F. Chénier remplissait le même office pour le marié.

Les nouveaux époux ont nos meilleurs vœux de bonheur.

A Propos d'Agriculture.

LE TEMPS DE LA FANAISON ET DE LA MOISSON

Comme le temps de la moisson suit immédiatement celui de la fanaison, il est nécessaire de préparer à l'avance tout ce qui sera nécessaire à ces travaux pour qu'ils n'aient à souffrir d'aucun délai, le moment de les exécuter ne pouvant être précisé d'une manière certaine.

Engagez immédiatement la main-d'œuvre que vous croirez utile d'employer, afin qu'il n'y ait aucun retard dans les travaux de la fanaison et de la moisson ; de plus procurez-vous l'outillage nécessaire et mettez en bon ordre celui que vous possédez déjà.

Lorsque le temps d'exécuter ces différents travaux sera arrivé, faites en sorte qu'il n'y ait aucun délai et que tous les travaux soient disposés de manière à ce que la main-d'œuvre soit constamment utilisée pour qu'il n'y ait aucun retard dans les récoltes qui, par cette précaution, ne subiraient aucun dommage par l'intempérie de la saison.

Les récoltes doivent être faites plus tôt que trop tard. La qualité des plantes fourragères, de même que des grains, peut se ressentir de la bonne comme de la mauvaise condition dans laquelle les récoltes ont été faites. Il est toujours avantageux de faucher les plantes fourragères immédiatement après la floraison de la majorité des plantes de la prairie et de couper les céréales avant l'entière maturité. Habituellement, les cultivateurs s'y prennent toujours trop tard pour commencer leurs moissons.

Il est certain que les blés coupés un peu avant l'entière maturité donnent des grains plus fins, plus lourds, d'une plus belle couleur, et la farine qu'ils rendent est préférable pour le pain. Il faut commencer à moissonner dès que la paille, encore un peu flexible, est devenue jaune, les nœuds ayant conservé une teinte légèrement verdâtre, et que les grains de la majeure partie des épis, ayant pris assez de consistance pour ne plus se laisser écraser sous les doigts, se laissent encore couper sous l'ongle. Au lieu de laisser le blé en javelles exposées le plus souvent aux intempéries, il est mieux de le lier de suite en bottes pour en former des moyettes.

Le fauchage des herbes des prairies se fait trop tard, en attendant qu'elles soient mûres, dégarnies de leurs feuilles, dures et ligneuses, tandis qu'il faudrait les faucher quand elles commencent à fleurir : ce qui les rendrait plus appétissantes et plus nourrissantes en conservant leurs feuilles. Cette coupe, au moment de la floraison, anéantit quantité de mauvaises herbes annuelles qui se propagent par la semence. L'herbe fauchée au moment où le principe nutritif circule dans la plante, avant qu'il soit définitivement fixé dans une seule partie, est très nourrissante.

Le regain, c'est-à-dire l'herbe coupée à la deuxième coupe est plus abondant lorsque la première a été faite avant la maturité des graines. En fauchant trop tard, le cultivateur perd sur la qualité de la première coupe et sur la quantité du regain.

PROPAGATION DES MAUVAISES HERBES

S'il est une culture qui paraît être la plus en faveur dans un grand nombre de campagnes, c'est bien celle des mauvaises herbes. Il est vrai que ces mauvaises herbes n'exigent aucun frais de culture et ne sont pas exigeantes quant à la qualité du terrain laissé à leur disposition.

C'est peut-être pour cette raison qu'en retour de ce peu d'exigence de leur part, les mauvaises herbes ne se font aucun scrupule d'empiéter sur le terrain destiné aux récoltes qui coûtent tant de labours et des dépenses même considérables pour l'achat de grains et graines de bonne qualité.

Les mauvaises herbes de toutes sortes se trouvent en plus grande abondance le long des clôtures et des deux côtés des chemins publics. Ce sont autant de pépinières de mauvaises herbes qui servent d'abri aux insectes de toutes sortes à l'automne, pour se multiplier davantage le printemps suivant et faire de plus grands ravages aux récoltes de toutes sortes qui ont à subir les effets nuisibles des mauvaises herbes comme des insectes.

Cependant personne n'ignore que ces mauvaises plantes dont on favorise la végétation en laissant sur le sol à l'automne leurs débris en feuilles, en tiges et en racines, sont les premières à se multiplier au printemps au lieu même de leur première végétation, par leurs racines, ou de se propager à l'infini par leurs graines dans le champ avoisinant, même à une grande distance, emportées comme elles le sont par le vent aussitôt après leur maturité.

Cette propagation des mauvaises herbes se fait au grand détriment des cultivateurs soigneux qui ne cessent de prendre toutes les précautions possibles pour extirper les mauvaises herbes, dès leur première apparition sur la ferme et avant qu'elles aient formé leurs graines, l'arrachage des mauvaises herbes étant plus facile à exécuter, dès que celles-ci commencent à apparaitre à la surface du sol.

Pourquoi cette indifférence à l'égard des produits agricoles de première nécessité ? Pourquoi leur destiner des terrains disséminés dans toutes les parties de la ferme et qui pourraient être utilisés à la culture de plantes fourragères d'une facile végétation et venant sur toutes espèces de terrains ; la consoude, le sorgho et même le blé-d'Inde pourraient avantageusement et efficacement remplacer ces mauvaises herbes qui serviraient à la nourriture des bestiaux au temps où les pâturages laissent à désirer, ou comme plantes à être ensilées pour la provision d'hiver.

Le nombre d'espèces de mauvaises herbes au bord des clôtures, tout le long de la levée des fossés et de chaque côté des chemins publics, est tellement considérable et varié que l'on croirait qu'on les y laisse végéter à titre d'ornement et comme plantes ayant le mérite de se propager indéfiniment, sans aucun frais de culture.

Rien n'est plus nuisible à la culture que l'abondante végétation des mauvaises herbes sur le bord des chemins publics et des clôtures. C'est le moyen le plus sûr d'en propager l'espèce, non-seulement dans le champ voisin, mais à une grande distance et sans espoir de pouvoir s'en débarrasser à moins de frais considérables qui équivaudraient à la perte de deux ou trois récoltes consécutives.

Lorsqu'on laisse croître les mauvaises herbes et leurs graines se répandre parmi les plantes cultivées, on ne peut certainement pas s'attendre à obtenir de bonnes récoltes.

FABRICATION DE BEURRE EN HIVER

Aujourd'hui que l'industrie laitière occupe une large place dans la production agricole, il est du devoir des cultivateurs de faciliter, autant que possible, par la vulgarisation des moyens pratiques, l'extension de ce genre de produit, en fromage et en beurre.

Il est sans contredit que l'aptitude des vaches laitières y est pour beaucoup dans la production du lait, mais l'alimentation à leur donner, l'espèce de plantes fourragères et végétales à leur disposition jouent aussi un grand rôle. Pour favoriser la fabrication du beurre en hiver, qui est si hautement recommandée, le genre de culture à adopter doit tout particulièrement attirer l'attention des cultivateurs, c'est-à-dire qu'il faut cultiver toutes espèces de plantes et végétaux les plus propres à favoriser le plus grand rendement en lait, puis recourir à la nourriture mélangée la plus propre à atteindre ce but.

Le succès du cultivateur devant reposer en partie sur la quantité de bétail qu'il lui est possible d'entretenir, il est important de rechercher les moyens d'obtenir le plus grand produit de nourriture végétale. L'abondance de la production des plantes, fourragères permet l'entretien du plus grand nombre possible de bestiaux, en grossit les profits, tout en augmentant la fertilité de la terre et le produit en blé.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 11 Août prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et retour, entre CLARKLEIGH ET REABURN via Oak-Point, Saint-Laurent, Lake Francis et Bonnie Doon, à partir du 1er Octobre prochain. Distance calculée, 40 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Les malles laisseront Clarkleigh les lundis et jeudis, à 8 hrs a.m., pour arriver à Reaburn à 4 hrs p.m., à temps pour les convois de malle allant à l'ouest. Elles laisseront Reaburn les mardis et vendredis à 8 hrs a.m., pour arriver à Clarkleigh à 4 hrs p.m.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Clarkleigh et Rerburn et aux bureaux intermédiaires et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, 30 Juin 1893. 3i 12-7